

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2022**

Délibération
n°2022.05.054.B

**Conservatoire de
GrandAngoulême :
demande de subvention
auprès de la DRAC
Nouvelle Aquitaine pour
l'année 2022**

LE CINQ MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 avril 2022

Secrétaire de Séance : Maud FOURRIER

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GÉRARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Jean REVEREAULT à Gérard ROY,

Excusé(s) : Michel BUISSON

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 MAI 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.05.054.B**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC NOUVELLE AQUITAINE POUR L'ANNEE 2022

Depuis 2016, le Ministère de la Culture et de la Communication via la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) valorise les enseignements artistiques, et notamment ceux dispensés dans les conservatoires. Le courriel en date du 15 mars 2022 atteste de la prolongation de cette volonté.

La subvention accordée par la DRAC concerne deux grands domaines au titre de l'année 2022.

En premier lieu, l'Etat considère prioritairement quatre axes légitimant son réengagement financier :

- L'existence d'une tarification sociale
- Le renouvellement des pratiques pédagogiques
- La diversification de l'offre artistique
- Le développement des réseaux et des partenariats.

Les démarches effectuées en ce sens par le Conservatoire seraient valorisées à hauteur de 49 000 €.

En second lieu, les pratiques en matière d'Education Artistique et Culturelle (EAC) seraient également valorisées à hauteur de 5 000 €.

Ainsi, le conservatoire Gabriel Fauré sollicite une aide au regard de ses engagements sur les points précédents à hauteur de 54 000 € (49 000 € + 5 000 €) pour l'année 2022.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une aide de 49 000 € pour le conservatoire Gabriel Fauré au titre de ses divers engagements effectués sur son territoire en tant que lieu de formation, d'enseignement et de vecteur de la vitalité des pratiques artistiques locales et une aide de 5 000 € au profit des engagements de l'établissement en matière d'Education Artistique et Culturelle.

D'IMPUTER la recette au budget principal - 2022 - article 7471.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire

<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
10 mai 2022	10 mai 2022